

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compiègne le 02 septembre 2025

Enquête publique environnementale sur les communes de Passel et Pont-l'Évêque en amont des travaux de rétablissement ferroviaire de la ligne Paris – Saint-Quentin

Les travaux de rétablissement de la voie ferrée Creil-Jeumont permettant de relier en train Paris, Noyon et Saint-Quentin, sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, sont soumis à autorisation environnementale. Un programme de mesures environnementales, notamment à travers la démarche « Éviter - Réduire - Compenser », accompagne la réalisation de ces travaux. L'enquête publique sur les communes de Passel et de Pont-l'Évêque, où sont situés les travaux, se déroulera du 8 septembre au 9 octobre 2025. C'est une étape clé, préalable à l'arrêté d'autorisation environnementale et au démarrage des travaux, qui vise à informer les habitants et les acteurs locaux sur la démarche environnementale menée et à recueillir leurs observations.



© Pixim / SCSNE

Le dossier d'autorisation environnementale : l'aboutissement de 4 années d'études

Le dossier d'autorisation environnementale (DAE) pour le rétablissement ferroviaire de la voie Creil-Jeumont a été déposé à l'automne 2023 auprès des services de l'État. Outre la présentation des aménagements ferroviaires comprenant une section de ligne nouvelle de 2 200 mètres dotée d'un ouvrage de franchissement du Canal Seine-Nord Europe d'environ 90 mètres de long, Il permet ainsi de détailler les mesures environnementales liés à ces travaux de voie ferrée qui **seront mis en œuvre sur 2 sites cumulant une surface de 69 hectares.**

Le site des Étangs des Écazieux, à Pimprez, occupe une surface de 43,25 hectares. Il fait déjà partie des sites de compensation dans le cadre des travaux du Canal Seine-Nord Europe, et dans le cadre des travaux de la voie ferroviaire des mesures complémentaires de création de milieux propices à la biodiversité sont prévues (création de boisements humides, haies, mares, roselières, mégaphorbiaies¹...)

¹ La mégaphorbiaie ou friche humide est une formation végétale prairiale hétérogène constituée de grandes herbes, se développant sur des sols riches et humides.

Le site du Bois de la Divette, situé sur les communes de Passel et de Pont l'Évêque, occupe une surface de 25,7 hectares. Des travaux de renforcement et de pérennisation du corridor écologique sont prévues, ainsi que la restauration ou la création d'habitats naturels pour les oiseaux, amphibiens, chauve-souris. La gestion des sites de compensation du Canal Seine-Nord Europe, une fois réalisés et fonctionnels, est confiée pour 30 ans à des organismes spécialisés, et est financée par la SCSNE.

Le dossier d'enquête détaille également les aménagements hydrauliques associés au franchissement de la vallée de la Divette par la section de ligne nouvelle.

1 mois pour permettre au public de s'exprimer sur les aménagements prévus à Passel et Pont-l'Évêque

À l'issue de la phase d'instruction, les services de l'État ont déclaré recevable le dossier de demande d'autorisation environnementale et sa mise à l'enquête publique a été décidée et est organisée par le préfet de l'Oise. L'enquête publique concernant le rétablissement ferroviaire de voie Creil – Jeumont (ligne empruntée par les trains Paris-Saint-Quentin) à Passel et Pont-l'Évêque se déroulera **du 8 septembre au 9 octobre 2025**. Le commissaire enquêteur est M. Auguste Ferté, ingénieur territorial en retraite, nommé par le tribunal administratif d'Amiens (décision du 31 juillet 2025).

Les habitants et acteurs locaux, pour s'informer et laisser leurs observations, ont la possibilité de :

- **Consulter le dossier en ligne** sur [la page dédiée à l'enquête publique](#), **ou en mairie** des communes concernées, et **s'exprimer sur le registre sur place**,
- **Rencontrer le commissaire enquêteur** lors des permanences publiques en mairie :
 - o À Passel : lundi 8 septembre, 9 h – 12 h et jeudi 9 octobre, 16 h – 19 h,
 - o À Pont-l'Évêque : samedi 27 septembre, 9 h – 12 h,
- **Joindre le commissaire enquêteur** :
 - o par mail : ddt-seef@oise.gouv.fr (en précisant en objet « enquête publique – DAE Rétablissement ferroviaire Creil – Jeumont »),
 - o par courrier : Mairie de Passel, à l'attention de M. Ferté, commissaire enquêteur, Rue Principale, 60400 Passel.

Les travaux ferroviaires : un projet dans le projet

Les travaux sont réalisés par SNCF Réseau qui en est le maître d'ouvrage. Les travaux consistent à :

- Créer une double voie définitive électrifiée de 2 200 mètres de longueur,
- Construire un ouvrage de franchissement du CSNE (de portée d'environ 90 mètres),
- Construire un ouvrage hydraulique pour le rétablissement de la Divette ainsi que plusieurs petits ouvrages hydrauliques permettant également le passage de la faune,
- Raccorder à la ligne existante l'ouvrage de franchissement du Canal du Nord.



Pour plus d'informations :

- [Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique](#)
- Le dossier en ligne : <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Liaison-Seine-Escaut-CSNE-et-MaGEO/Canal-Seine-Nord-Europe-CSNE/Enquetes-publiques-et-parcellaires-du-CSNE/Enquete-publique-Retablissement-ferroviaire-Creil-Jeumont>

Contacts presse :

SNCF Réseau : Anne-Sophie DEMOLINS, directrice de la communication et du dialogue territorial – anne-sophie.demolins@reseau.sncf.fr – 06 40 79 31 84

SCSNE : Aurélia POLETTI, Responsable communication presse - aurelia.poletti@scsne.fr - 06.83.83.56.59

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients.

Société anonyme du groupe SNCF, l'entreprise compte plus de 50 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 7,9 milliards d'euros en 2024. www.sncf-reseau.com

La Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1er avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr ou nos réseaux [LinkedIn](#) / [YouTube](#)

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



www.canal-seine-nord-europe.fr